

<p>REGLEMENT DES INDEMNITES ET DES JETONS DE PRESENCE</p> <p>DES MEMBRES DU COMITE DU SEOD</p>
--

1. JETONS DE PRESENCE

Bureau, comité, assemblée des délégués	Par séance	Fr.	80.-
--	------------	-----	------

2. INDEMNITES

Représentation du SEOD, groupes de travail, commissions et préparation	Par heure	Fr.	60.-
--	-----------	-----	------

Déplacements pour représentation	Selon le tarif de la RCJU		
----------------------------------	---------------------------	--	--

Forfait indemnités déplacements + frais président(e)	Fr.	500.-
--	-----	-------

Forfait indemnités déplacements + frais membres bureau	Fr.	300.-
--	-----	-------

Forfait indemnités déplacements + frais membres comité	Fr.	150.-
--	-----	-------

Le comité du SEOD est habilité à indexer les montants chaque fois que l'indice suisse des prix à la consommation a varié de plus de 5 points.

Le présent règlement abroge toutes les dispositions antérieures qui lui sont contraires, en particulier le règlement des honoraires, jetons de présence et vacations du 10 décembre 2009.

Approuvé par l'Assemblée des délégués du SEOD du 30 novembre 2017.

Au nom de l'Assemblée des délégués

Le Président

Le Secrétaire



Jean-Paul Miserez



Claude Gorrara